

LE PLACEMENT À DOMICILE

UNE INNOVATION ÉDUCATIVE PARADOXALE ?



PROTECTION
INTERCULTURALITÉ
INTIMITÉ PARENTALITÉ
ALTERNATIVE COMMUNICATION

FORMATION QUESTIONNEMENT

REGARD

PRÉJUGÉS

FOYER

PEUR

RÈGLES

PRATIQUES

QUESTIONS

APPRÉHENSION

ÉQUILIBRE

ENJEU

PRIX DE JOURNÉE

GÊNE

COLLOQUE

JEUDI 30 MARS 2023

09:00 - 16:50

DROIT
D'ENFANCE

FONDATION MEQUIGNON

À L'ESPACE REUILLY

21 RUE ANTOINE-JULIEN HÉNARD, 75012 PARIS

*INSCRIPTIONS SUR RÉSERVATION

AVANT-PROPOS

Parce que résolument social, le travail en protection de l'enfance est en perpétuelle mutation. Évolutions sociétales, nouvelles structures familiales et contraintes budgétaires invitent professionnels et organisations à réinventer leurs pratiques et à développer de nouveaux modèles d'intervention, d'accueil et d'accompagnement.

Parmi ceux-ci, le placement à domicile est venu réinterroger la notion même de placement. Privilégiant une approche plus progressive, en conservant l'enfant dans son environnement familial et en assurant présence éducative renforcée, il s'est imposé progressivement comme une alternative au placement en institution ou en famille d'accueil.

Mesure moins coûteuse, évitant de rompre les liens familiaux et permettant un retour progressif après un placement en dehors du foyer familial, cette mesure semble présenter de nombreux avantages pour les différentes parties prenantes. Toutefois, ce changement de paradigme a également bousculé les pratiques des travailleurs

sociaux amenés à intervenir au sein du domicile familial.

À ce titre, le placement à domicile continue de soulever de nombreuses interrogations : Comment le professionnel peut-il trouver sa place au sein de l'environnement familial ? La protection de l'enfant est-elle réellement garantie dans le cadre de cette mesure ? Ou encore, quels avantages peut-on en retirer au-delà de l'aspect économique ?

Pour tenter d'y répondre, nous avons souhaité faire dialoguer professionnels, chercheurs en sciences humaines, magistrats et décideurs à l'occasion de cette journée. En tant qu'acteur de la protection de l'enfance, il est essentiel pour Droit d'Enfance de réinterroger ses pratiques pour assurer l'accompagnement et le soutien les plus adaptés aux enfants et à leurs familles. Dans ce cadre, la Fondation a souhaité initier ce triptyque sur le travail avec les familles en l'introduisant par ce premier colloque sur le thème du placement à domicile.

Bernard DURAND
Président

Michel HOCHART
Directeur Général

PROGRAMME

8H30 - 9H

Ouverture au public et accueil café

9H - 10H

Discours d'introduction par :

- Charlotte CAUBEL
Secrétaire d'État chargée de l'Enfance
- Bernard DURAND
Président de Droit d'Enfance

10H - 12H

Origines et fondements du placement à domicile

- Jean-Pierre THOMASSET -
Éducateur spécialisé & Psychologue
- Pascale HYGONT-DARTIGUES -
Vice-Présidente chargée des fonctions
de Juge des Enfants (TJ de Lyon)
- Brigitte COURRÉE - Philosophe

Modérateur : Christel DESPORTES - Directrice
Plateforme Sud Yvelines (Droit d'Enfance, 78)

12H - 13H20

Déjeuner libre

Illustrations réalisées en direct par :

Stéphane DANANCIER, dit PAVO
(@LapagedePAVO)

Colloque animé par : Delphine DANOIS
Directrice Villa Jeanne & Françoise Dolto
(Droit d'Enfance, 91)

13H20 - 15H

Quels sont les enjeux du placement à domicile ?

- Julie CHAPEAU - Doctorante en sciences
de l'éducation, Conseillère scientifique &
Directrice de projets au CD 59
- Perrine CORCUFF - Cheffe du bureau des
établissements (Conseil Départemental
de Seine-Saint-Denis)
- Dominique ATTIAS - Avocate

Modérateur : Céline TEIXEIRA - Directrice de
Relais Alésia & CAP Alésia (Droit d'Enfance, 75)

15H - 16H30

Soutenir la famille et trouver sa place :
quel équilibre pour le professionnel ?

- Madame BERTRAND (Témoignage)
& Nicolas BLANCHARD - Chef de service
(Droit d'Enfance, 91)
- Tossany BAUBRIAU - Psychologue
(Droit d'Enfance)
- Franck DELAMARE - Éducateur spécialisé
- Georges KRITCHMAR - Ancien responsable
de SAJ et thérapeute familial

Modérateur : Michel DEFRANCE -
Administrateur de Droit d'Enfance

16H30 - 16H50

Discours de clôture par :

- Michel HOCHART
Directeur Général de Droit d'Enfance

INFORMATIONS PRATIQUES

Jeudi 30 mars de 8:30 à 16:50 à l'Espace Reully (voir ci-dessous)

Colloque organisé par **la Fondation Droit d'Enfance**

Une captation de l'événement aura lieu pour rediffusion sur les réseaux sociaux et le site internet de Droit d'Enfance.

Soutenez Droit d'Enfance
en faisant un don en ligne



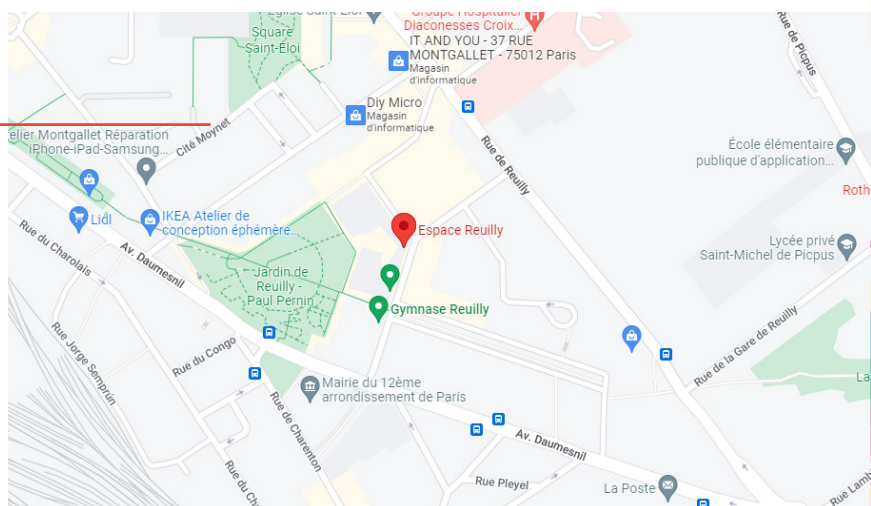
ESPACE REULLY

21 Rue Antoine-Julien Hénard
75012 Paris

 Accès PMR

 8 Montgallet

 29 46 Bus



DROIT
D'ENFANCE

FONDATION MEQUIGNON

Droit d'Enfance - Fondation Méquignon

76 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

communication@droitdenfance.org ■ www.droitdenfance.org

